

---

**Nombre de membres****en exercice:** 10**Séance du mardi 05 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoqué le 16 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Albane ANCELIN.

**Présents :** 8**Votants:** 8**Sont présents:** Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN**Représentés:****Excuses:****Absents:** Christophe LEBECQUE, Céline PROUTEAU**Secrétaire de séance:** Sylvie AFANYAN

---

**Objet: Vote du compte de gestion 2023 - D 2024 004**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCELIN Albane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte administratif 2023 - D 2024 005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCELIN Albane

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par ANCELIN Albane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	54 058.76			215 866.47	54 058.76	215 866.47
Opérations exercice	123 112.35	142 084.74	153 609.98	242 732.53	276 722.33	384 817.27
Total	177 171.11	142 084.74	153 609.98	458 599.00	330 781.09	600 683.74
Résultat de clôture	35 086.37			304 989.02		269 902.65
Restes à réaliser						
Total cumulé	35 086.37			304 989.02		269 902.65
Résultat définitif	35 086.37			304 989.02		269 902.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - D 2024 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCELIN Albane

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 304 989.02**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	215 866.47
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	132 950.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>89 122.55</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>304 989.02</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>304 989.02</b>
Affectation obligatoire	18 972.39
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	35 086.37
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	269 902.65
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif 2024 - D 2024 007

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de La Haute Maison,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de La Haute Maison pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 586 781.02 Euros**

**En dépenses à la somme de : 586 781.02 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	59 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000.00
014	Atténuations de produits	4 525.26
65	Autres charges de gestion courante	335 169.39
023	Virement à la section d'investissement	69 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>468 694.65</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 560.00
73	Impôts et taxes	106 000.00
74	Dotations et participations	82 000.00
75	Autres produits de gestion courante	9 230.00
76	Produits financiers	2.00

002	Résultat de fonctionnement reporté	269 902.65
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>468 694.65</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	16 000.00
21	Immobilisations corporelles	65 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	35 086.37
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>118 086.37</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 086.37
021	Virement de la section de fonctionnement	69 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>118 086.37</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du Taux des Taxes pour 2024 - D 2024 008

Madame Le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2024 au même niveau que ceux de 2023 soit :

- Pour la Taxe Foncière (bâti) : 33,99 %
- Pour la Taxe Foncière (non bâti) : 24,48 %
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,84 %

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'appliquer pour l'année 2024, les taux ci-dessus.